

Montréal, le 8 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Dominique Neuman, LL.B.
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour les exercices 2019 et 2020 et à la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2020
Dossier R-4032-2018, phase 5 et 6**

Maître Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 7 octobre 2019 requérant un délai additionnel pour le dépôt de ses commentaires finaux dans le cadre de la phase 5 et de la demande de renseignements dans le cadre de la phase 6 du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à SÉ-AQLPA un délai supplémentaire **jusqu'au 8 octobre 2019 à 12 h** pour déposer ses commentaires relatifs à la phase 5 et un délai supplémentaire **jusqu'au 9 octobre 2019 à 12 h** pour déposer sa demande de renseignements relatifs à la phase 6.

Par conséquent, la Régie accorde à Gazifère un délai **jusqu'au 11 octobre 2019 à 12 h** pour répliquer aux commentaires de SÉ-AQLPA.

Veillez agréer, Maître Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl